



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 107302

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des propositions inscrites dans l'étude de Marie-Christine Bellosta publiée en juin 2006 par la fondation pour l'innovation politique intitulée « De la diplomation à l'emploi, pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Parmi celles-ci, l'auteure préconise, concernant les IUFM, de faire procéder à leur évaluation externe et interne selon les procédures utilisées dans d'autres pays européens. Aussi, il le remercie de lui indiquer sa position et ses intentions relativement à cette préconisation.

Texte de la réponse

Le cahier des charges de la formation des maîtres prévoit l'évaluation périodique de la qualité de la formation dispensée dans le cadre de la politique contractuelle. À cette fin, sur le modèle de la Commission des titres d'ingénieurs, sera instituée une Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres qui comprendra des représentants de l'État-employeur (recteurs, IA-DSDEN, corps d'inspections territoriaux, chefs d'établissement), des inspecteurs généraux, des universitaires ainsi que des personnalités qualifiées (y compris étrangères). La Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres expertisera les plans de formation élaborés par l'université au regard des exigences du présent cahier des charges. Elle sera attentive à l'offre de formation et à sa cohérence avec les nécessités de sa mise en œuvre. Elle formulera un avis et des recommandations destinés aux universités ainsi qu'au ministre chargé de l'enseignement supérieur. La Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres évaluera la qualité des formations dispensées dans chaque IUFM sur la base d'indicateurs qu'elle aura définis. La qualité des partenariats entre l'université ayant intégré l'IUFM et les autres universités de l'académie, ainsi que du partenariat entre l'université intégrante et l'académie, sera évaluée dans ce cadre. Par ailleurs, beaucoup d'établissements se sont d'ores et déjà dotés de dispositifs de contrôle interne et réfléchissent à la mesure de la qualité de la formation qu'ils dispensent.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107302

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10751

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2435